

TRAITEMENT DE BASE BRUT ANNUEL Au 1er février 2017

VALEUR DU POINT : 4,686 € brut

INDICE 100 (indice majore 203) = 5 623,23 € brut annuel

Minimum de traitement

1447,97 € bruts mensuels (indice majoré 309)

Retenue pour pension

10,29 %

C.S.G.

7,5 % de 98,25 % du (traitement brut + Indemnité de résidence + Supplément familial de traitement + Indemnités)

RDS

0,5 % de 98,25 % du (traitement brut + Indemnité de résidence +Supplément familial de traitement +Indemnités)

CONTRIBUTION SOLIDARITÉ

1 % du traitement total net (Hors CSG et RDS) - exonération si traitement total net inférieur au traitement brut IB 296

RAFP (Retraite Additionnelle de la Fonction Publique)

Base de cotisation : les primes et indemnités dans un plafond de 20 % du traitement indiciaire.

Taux de cotisation 10 % - 5% employeur - 5% fonctionnaire

Ex: un agent gagne 2 600 € par mois dont 2 000 €, de traitement.

La base de cotisation est de 2 000 € x 20% soit 400 €

- La cotisation est de 40 €, la part de l'agent est de 20 €

SUPPLÉMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT

1 enfant : 2,29 €

 2 enfants - Minimum :
 73,04 € Plafond :
 110,27 €

 3 enfants - Minimum :
 181,56 € Plafond :
 280,83 €

 Au délà de 3 enfants - Minimum :
 129,31 € Plafond :
 203,77 €



Secrétaire Départementale: SabineTRIQUENAUX(SPF Etampes)€ 01.69.92.65.72)Secrétaires adjoints: Emmanuel BODIN(PCRP Corbeil)€ 01.60.90.16.38): HervéLANGLAIS(CFP Montlhéry)€ 01.64.49.67.59)Permanent: FrankSAINTOL(DDFiP)€ 01.69.47.19.62)

remanent : Frank SAINIOL (DDFIF ± 01.69.47.19.62)

Trésorière : Carine DORMY (PCRP Palaiseau ★ 01.69.31.78.69)

Courriel: fo.ddfip91@dgfip.finances.gouv.fr Site web: http://www.fo-dgfip-sd.fr/091/